



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 15 décembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 5 décembre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Khadija LANNABI donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Aline KUJAWINSKI donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Micheline MAYEUX
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 1 – ajustement d'amortissements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération 2025-025 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2025 approuvant le
budget primitif 2025,
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur
l'exercice 2025,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du
Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées
au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles
s'appliquent.

Que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu
nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres des
sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal afin de pouvoir
passer intégralement les écritures comptables d'amortissements suite à l'application du
prorata temporis en M57.

La décision modificative n° 1 présentée comprend les modifications suivantes :

Section de fonctionnement

CHAPITRE	NATURE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
042	6811	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	+ 3 158,85 €	
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 3 158,85 €	

Section d'investissement

CHAPITRE	NATURE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
040	28XX	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		+ 3 158,85 €
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 3 158,85 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- De procéder aux virements de crédits repris ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 16 décembre 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA